

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 novembre 2025

Service : Marchés publics

Agent traitant :

Objet : Marchés publics - Marché de travaux - Démolition et reconstruction du bâtiment "Source-O-Rama" à Chaudfontaine, incluant les volets muséographiques et scénographiques : désignation des membres du jury pour l'analyse des offres

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 38, § 1, 1° c) (négociations préalables nécessaires du fait de circonstances particulières) et l'article 57 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant les inondations intervenues les 15 et 16 juillet 2021 ;

Considérant que tant la survenance de ces inondations que leur ampleur n'étaient pas prévisibles ;

Vu la décision du Collège communal du 11 juillet 2022 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Démolition et reconstruction du bâtiment "Source-O-Rama" à Chaudfontaine, incluant les volets muséographiques et scénographiques" à EGIS VOLTERE, rue Dunois 6 à FR-75013 Paris ;

Vu le guide de sélection N° RSI2024/2445 rédigé par l'auteur de projet, EGIS VOLTERE, rue Dunois 6 à FR-75013 Paris ;

Vu la décision du conseil communal du 29 mai 2024 approuvant les exigences de la sélection qualitative, le montant estimé et la procédure de passation (procédure concurrentielle avec négociation) de ce marché ;

Vu la décision du collège communal du 28 avril 2025 approuvant la sélection qualitative des candidats;

Vu la décision du Conseil communal du 26 mars 2025 approuvant le guide de soumission;

Vu la décision du Conseil communal du 23 avril 2025 approuvant la modification du planning et les

compléments au guide de soumission;

Vu l'invitation du 29 avril 2025 des candidats suivants à déposer une offre:

- Les entreprises GILLES MOURY S.A., rue des Anglais 6A à 4430 Ans
- Établissements Jean WUST s.a., rue Grondal 14 à 4890 Thimister-Clermont
- DUCHENE SA, Route De Stree 44 à 4577 Modave

Considérant que la visite du site a eu lieu le mercredi 21 mai 2025 à 14h en présence des trois candidats sélectionnés ;

Vu le PV de la séance d'information du mercredi 28 mai 2025 à 14h en présence des trois candidats ;

Vu la décision du Collège communal du 2 juin 2025 aux termes de laquelle le Collège a pris connaissance du PV de la séance d'information du 28 mai 2025 et décide de proposer des modifications au Guide de soumission au prochain conseil communal

Vu la décision du Conseil Communal du 25 juin 2025 approuvant des modifications au Guide de soumission;

Considérant que le guide de soumission modifié a été transmis aux candidats sélectionnés le 26 juin 2025;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à (conseil communal du 25 juin 2025) :

* Tranche ferme : Tranche de marché 1 - Conception et réalisation complète (estimée à 12.000.000 € HTVA)

* Tranche conditionnelle : Tranche de marché 2 - FF&E : fourniture (achat et/ou réalisation) et installations des éléments de mobilier (mobiles, tertiaires...) et équipements dont multimédia (estimée à 100.000 € HTVA);

* Tranche conditionnelle : Tranche de marché 3 - Exploitation, Maintenance et Garantie totale de 5 ans

(estimée à 350.000 € HTVA);

Total du marché : 12.450.000€ HTVA.

Considérant que l'ouverture des offres est prévue le 1er décembre 2025 à 12h;

Considérant que le guide de soumission prévoit en son article 7.3 les critères d'attribution seront évalués dans le cadre de ce Marché par un jury composé au minimum de dix (10) membres et d'un (1) secrétaire comme suit (ou leur suppléant) parmi les personnes suivantes :

- Les membres du collège ;
- Deux représentants du Conseil communal ;
- Les référents techniques internes et externes dont 1 architecte ;
- Le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne ou un représentant de son Administration ;
- Du ou des représentants des pouvoirs subsidiaires ;
- D'un membre de la Direction générale de la culture.

Considérant que le guide de soumission prévoit en outre que *"Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'inviter les observateurs ou consultants experts externes qu'il estime nécessaires ou simplement utiles à sa décision, qui disposent d'une compétence ou d'une expérience dans les domaines de l'architecture, de la construction, de l'environnement, l'analyse juridique ou financière à l'occasion de la (des) présentation(s) des Offres par les Soumissionnaires et pour l'analyse formelle des Offres."*,

Vu la décision du Collège communal du 10 novembre 2025, proposant la désignation des observateurs ou consultants experts externes suivants :

- le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne : Monsieur Olivier LEJEUNE ou un

- représentant de son Administration : Madame Bernardette MOTTET;
- les représentants des pouvoirs subsidants : Madame Sonya CHAOUI pour la géothermie et Madame Claire MOUSSEBOIS pour la FWB ;
- un membre du CGT: Madame Véronique COSSE
- un membre de l'ULiège spécialisé en muséographie : Monsieur André GOB
- un architecte externe: Monsieur Thierry SHERRINGTON
- un expert externe : Monsieur Laurent BURTON

Considérant qu'il convient également de désigner les deux représentants du Conseil communal dans le cadre de l'évaluation des offres:

Considérant que le collège communal fixera la date de présentation des offres par les soumissionnaires en présence du jury après analyse des offres et au plus tard le 23 janvier 2026;
A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, ARRÊTE,

Article unique

Le Conseil communal désigne les membres du jury suivants dans le cadre de la sélection des candidatures :

- les deux représentants du Conseil communal : **** et ****
- les observateurs ou consultants experts externes suivants :
 - le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne : Monsieur Olivier LEJEUNE ou un représentant de son Administration : Madame Bernardette MOTTET;
 - les représentants des pouvoirs subsidants : Madame Sonya CHAOUI pour la géothermie et Madame Claire MOUSSEBOIS pour la FWB ;
 - un membre du CGT: Madame Véronique COSSE
 - un membre de l'ULiège spécialisé en muséographie : Monsieur André GOB
 - un architecte externe: Monsieur Thierry SHERRINGTON
 - un expert externe : Monsieur Laurent BURTON